

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°01/2024**

**SECRETAIRE DE
SEANCE**

Séance du 14 mars 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 31

votants : 45

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

L'article L 2121 – 15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- DESIGNÉ, Yves CHERON, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Marchand'.

Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°02/2024**

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU
12 DECEMBRE 2023**

Séance du 14 mars 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 31

votants : 45

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Comité syndical qui s'est tenu le 12 décembre 2023.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2023.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Marchand'.

Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	36
Nombre de pouvoirs	21
Nombre de votants	57

PRESENTS :

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE, Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Martine BORGGOO (en visioconférence), Corry NEAU.

Collège des Communes : Sophie BACQUET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Pierre BOUFFLET, Véronique BRETENOUX, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, Christine COOREVITS, Philippe COURCEL, Didier DAGONET, Philibert DE MOUSTIER, François DROUIN, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Dominique DUFUMIER, Philippe FROIDEVAL, Cécile GAUVILLE-HERBET, Jean-Paul GAY, Franck LAGNIAUX, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Cédric MORVAN, Jean-Pierre, NGUYEN PHUOC VONG, Stéphane PETERS, Leslie PICARD, Jérôme PINSSON, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Christophe VAN ROEKEGHEM, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Anne LEFEBVRE à Jérôme PINSSON, Dimitri ROLAND à Pierre BOUFFLET, Benoit THIBAUT à Agathe DUCHAUFFOUR, Célia DELAHAYE à Véronique BRETENOUX, Abderhamane GUERZOU à Christophe VAN ROEKEGHEM, Jacques RENAUD à Didier WROBLEWSKI, Frédéric SERVELLE à Leslie PICARD, Hervé LECOEUR à Patrice MARCHAND, Daniel DRAY à Corinne TANGE, Michel MANSOUX à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Daniel FROMENT à Patrice URVOY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Céline CAUDRON à Christophe VAN ROEKEGHEM, Sylvie LECLAIR à Philippe FROIDEVAL, Gérard KOTUSIK à Jérôme PINSSON, Juliette DE LOMBARDON à Patrice MARCHAND, Patrick BARRETT à Véronique BRETENOUX.

Assistaient également : Pierre BOUILLON, Gilles SINET, Nathaniel LECHENE, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France, Claire GOUDOUR, Chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Emmanuelle PILLAERT, Chargé de communication au PNR.

Monsieur MARCHAND propose de démarrer la séance par la présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables et la stratégie du PNR telle que discutée lors du dernier Bureau. Il passe la parole à Claire GOUDOUR, Chargée de mission urbanisme au PNR.

Claire GOUDOUR présente la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, pour ce qui concerne les zones d'accélération, les différentes énergies renouvelables, le processus d'élaboration et de validation des zones d'accélération des ENR et la stratégie du Parc naturel régional.

Sylvie CAPRON explique qu'une petite équipe s'est constituée pour accompagner les communes à la définition de ces zones d'accélération, qu'elle est composée de Claire GOUDOUR, Pascale OLIVAS (Chargée de mission Environnement), Mikaël MARTIN (Chargé de mission filière bois), Pascal LAMBERT (Géomaticien) et d'une stagiaire en cours de recrutement qui devrait arriver au 1^{er} février.

Monsieur DESHAYES, Conseiller régional des Hauts-de-France, demande si la définition de ces zones d'accélération est obligatoire.

Claire GOUDOUR répond que non mais que, dans ce cas, la commune ne pourra pas non plus édicter de zones d'exclusion.

Monsieur DUFUMIER, Délégué de FOSSES, attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre de dispositions sont encore très floues et que se prépare une loi de simplification des décisions en matière d'urbanisme, qui pourrait bien impacter les énergies renouvelables dans les zones d'accélération.

Monsieur BOUFFLET, Délégué de THIERS-SUR-THEVE, affirme qu'il faut être vigilant vis-à-vis de l'énergie bois car les forêts sont déjà très mobilisées et il ne faudrait pas prélever davantage que ce que peut produire la ressource.

Monsieur DE MOUSTIER, Délégué de BORAN-SUR-OISE, demande si l'hydraulique fait partie des énergies renouvelables que l'on peut proposer. Il pense notamment aux barrages construits sur l'Oise.

Sylvie CAPRON répond que l'énergie hydraulique ne fait pas partie des énergies renouvelables proposées par la plateforme du Ministère. Claire GOUDOUR affirme que le problème de cette énergie est que les investissements sont très coûteux.

Monsieur MARCHAND clôt le débat en remerciant Claire GOUDOUR pour la clarté de sa présentation et invite les communes à solliciter l'accompagnement de l'équipe du PNR.

Il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – PROGRAMME D'ACTIONS 2024

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme d'actions 2024 est composé de 28 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte.

Il explique que le financement de ces opérations ne répond plus à une clé de répartition identique pour toutes les actions, comme lors de la dernière Charte mais dépend de la disponibilité des crédits en fonctionnement et en investissement des partenaires.

Il signale que le Conseil départemental du Val d'Oise a augmenté sa contribution régionale, qui passe de 30 000 € à 60 000 €. Il précise qu'il s'agit d'une subvention supplémentaire, puisque la contribution du Département du Val d'Oise est prise intégralement par la Région Ile-de-France.

Monsieur MARCHAND présente les fiches du programme d'actions 2024 :

- Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
- Programme de conservation de la flore menacée – 8^e tranche
- Restauration écologique de milieux naturels
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2^e tranche
- Fonds d'intervention « Apiculture et Frelon asiatique »
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2024
- Renouvellement des lignes de covoiturage
- Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises
- Fonds d'intervention « Etudes d'aménagement »
- Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4^e programme
- Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Elaboration du Règlement Local de Publicité – Pont-Sainte-Maxence
- Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural
- Création de panneaux d'interprétation du patrimoine
- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale
- Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques
- Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
- Sentier de découverte du Mont Pagnotte
- Programme de communication
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes
- 20 ans du PNR – 2024
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires
- Renouvellement des panneaux « Communes du Parc naturel régional »
- Equipement du Parc - 2024

Concernant l'assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels, Sylvie CAPRON indique qu'un Conservatoire d'Espaces naturels d'Ile-de-France vient d'être créé et qu'il va être possible d'étendre le partenariat que le PNR a avec le Conservatoire des Hauts-de-France dans le Val d'Oise via ce nouveau Conservatoire.

Concernant le fonds « Frelon asiatique », Jean-Luc HERCENT explique qu'il doit permettre d'accompagner les apiculteurs dans la lutte contre le Frelon asiatique à travers différentes actions : information/sensibilisation, acquisition de protections passives pour les apiculteurs du territoire, destruction de nids, actions de suivi de la présence du Frelon asiatique et évaluation des actions menées. Il ajoute qu'il s'agit aussi de capitaliser les données et de faire bénéficier les apiculteurs de l'Oise des actions mises en œuvre par les apiculteurs d'Ile-de-France qui sont très structurés (réfèrent frelon asiatique, matériel adéquat, labellisation des entreprises qui détruisent les nids, ...).

Concernant le programme 2024 relatif à la forêt de Chantilly, Jean-Luc HERCENT précise que, pour une partie de l'action, il s'agit de compléter et de cartographier les données floristiques et que l'autre partie du travail consiste à reprendre les prospectives des séries de végétation en tenant compte d'une augmentation de la température de +4° C.

Monsieur BOUFFLET demande si ces données seront prises en compte dans le plan d'aménagement de la forêt de Chantilly ainsi que dans la gestion courante. Jean-Luc HERCENT répond que l'objectif est que ces données soient prises en compte dans le plan d'aménagement de la forêt de Chantilly ainsi que dans la gestion courante.

Monsieur BOUILLON, Responsable de l'Unité Territoriale ONF Oise-Ouest-Trois-Forêts, indique que, dans le cadre de l'Aménagement forestier, l'ONF dresse l'inventaire des connaissances en matière de biodiversité et que les enjeux forts sont pris en compte dans la stratégie d'aménagement.

Concernant les études pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, Monsieur PETERS, Délégué de FRESNOY-LE-LUAT, signale que l'Agence de l'eau ne finance pas les travaux de désimperméabilisation dans les zones N des PLU.

Concernant l'accompagnement des copropriétés à la rénovation énergétique, Monsieur MARCHAND souligne que le Département finance aussi les travaux de rénovation énergétique des copropriétés.

Sylvie CAPRON répond qu'il finance les travaux, pas la phase ingénierie en amont. Elle ajoute que, suite au Bureau et à l'intervention de Monsieur BONTEMPS, il est proposé que l'accompagnement ne soit pas réservé au Service public de l'efficacité énergétique des Hauts-de-France mais puisse être conduit par une autre structure.

Concernant les cahiers de recommandations architecturales, Monsieur MARCHAND estime qu'ils sont très bien faits mais que, dans sa commune, ils sont peu efficaces car mal diffusés. Claire GOUDOUR juge ces cahiers très utiles et opérationnels. Elle signale qu'elle, l'ABF et les instructeurs des autorisations d'urbanisme s'en servent beaucoup pour conseiller et discuter avec les porteurs de projets. Elle ajoute que ces cahiers sont bien souvent annexés aux PLU.

Concernant le fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière, Monsieur MARCHAND informe que le Bureau a apporté des modifications au règlement du fonds, qu'il a ajouté que la consultation du Comité de pilotage doit être réalisée en amont du dépôt du permis de construire et que l'habitation ne doit pas être dissociée des bâtiments agricoles.

Concernant le sentier de découverte du Mont Pagnotte, Monsieur DROUIN, Délégué de PONT-SAINT-MAXENCE, demande comment sera traitée la plateforme belvédère au sommet.

Monsieur BOUILLON répond qu'elle a été démontée car elle était très abîmée et dangereuse et qu'elle ne sera pas remplacée, le point de vue ayant disparu avec la croissance des arbres. Il précise qu'un point de vue côté Vallée de l'Oise a été préféré et sera mis en valeur (table d'orientation) ainsi qu'un circuit d'interprétation en forêt.

Monsieur FROIDEVAL, Délégué de BEAUREPAIRE, attire l'attention de l'assemblée sur le risque incendie qui menace à présent les forêts de l'Oise.

Concernant la fête des 20 ans du PNR, Monsieur MARCHAND pose la question du budget, notamment par rapport à celui de 2014. Sylvie CAPRON répond que c'est le même montant.

Emmanuelle PILLAERT annonce que cette fête aura lieu les 14 et 15 septembre dans le parc de la mairie de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

Les questions et observations étant épuisées, Monsieur MARCHAND soumet le programme d'actions 2024 au vote.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2024 ;**
- **Sollicite les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, l'Agence de l'eau pour le financement de ces actions ;**
- **Sollicite la Région Hauts-de-France pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.**

4 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur MARCHAND rappelle, qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le PNR comme toutes les autres collectivités passeront à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Il ajoute que, dans ce cadre, les collectivités sont dans l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier qui a pour objectif de décrire les processus financiers et les règles de gestion propres au Syndicat mixte.

Il demande si le Trésorier et la commission ont validé ce règlement. Sylvie CAPRON répond que oui.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal et le budget opérationnel ;**
- **Adopte le règlement budgétaire et financier présenté.**

5 – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - PLAN COMPTABLE M57

Monsieur MARCHAND rappelle qu'à compter du 1^{er} Janvier 2024 dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations et l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations.

Il note qu'il est proposé pour les biens d'une valeur inférieure à 1 000 €, que l'amortissement soit effectué en une année en cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Il demande si des membres ont des questions ou des remarques sur les durées d'amortissement proposées ou sur le rapport.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis ;**
- **Fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme proposé dans le rapport ;**
- **Fixe à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur en-dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;**
- **Précise que dès leur amortissement intégral, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition, ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur ;**
- **Autorise le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaire afin de régulariser les sur-amortissements des années antérieures.**

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARCHAND rapporte que la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) de la section de fonctionnement du budget principal qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année ou devant être rattachées.

Il ajoute en effet qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif. Il explique qu'il est proposé de transférer du compte 022 Dépenses imprévues un montant de 15 000 € au bénéfice du chapitre 011.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00 en invitant les membres du Comité syndical au verre de l'amitié.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°03/2024**

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

Séance du 14 mars 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 31

votants : 45

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND présente le rapport d'orientations budgétaires 2024 et procède à la lecture des principaux éléments du texte de présentation.

Il demande s'il y a des questions, des observations ou des demandes d'explications complémentaires sur ce rapport.

Il est communément constaté que personne ne fait d'observation ou ne pose de question.

Monsieur MARCHAND propose alors que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ATTESTE de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°04/2024**

**CONVENTION-CADRE
AVEC LE
CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS
D'ILE-DE-FRANCE**

Séance du 14 mars 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 31

votants : 45

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France a intégré le réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) de France en 2021 suite à une évolution de ses statuts et que, dans le cadre de ses missions statutaires, le Conservatoire d'espaces naturels développe des missions d'expertises pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels.

Il indique que le projet est similaire à la convention signée avec le CEN Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND précise que ce partenariat s'inscrit dans l'orientation I « Préserver et favoriser la biodiversité » de la Charte qui identifie les Conservatoires d'Espaces Naturels comme des partenaires du Parc.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces naturels d'ILE-DE-FRANCE ;
- AUTORISE le Président à la signer.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND



CONVENTION CADRE

Entre

LE PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE, dont le siège administratif est situé au Château de la Borne Blanche – 48 rue d’Hérivaux 60 560 ORRY-la-VILLE, représenté par son Président, Monsieur Patrice MARCHAND,

Désigné ci-après par l’appellation « le PNR Oise-Pays de France»,

Et

Le Conservatoire d’espaces naturels d’Île-de-France, dont le siège est situé 26 rue de la Cloche, 77300 Fontainebleau, déclaré à la Préfecture de Seine-et-Marne depuis le 27 mai 1988, association référencée sous le n° RNA W774004422, association reconnue « Conservatoire d’espaces naturels » au titre de l’article L.414-11 du code de l’environnement, représenté par son président, Monsieur Olivier TOSTAIN, dûment habilité à signer la présente par une décision du Conseil d’Administration du 18 octobre 2023,

Désigné ci-après par l’appellation « le Conservatoire»,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Il s’agit de la première convention cadre passée entre le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire. Cette convention-cadre sera ensuite déclinée en Convention Pluriannuelle d’Objectifs (CPO), d’une durée de trois ans, actualisée chaque année par avenant.

Actions respectives de chaque partenaire :

➤ Les actions du PNR Oise-Pays de France

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a été créé par le décret du Premier Ministre le 13 janvier 2004 et renouvelé par un décret du 18 janvier 2021. Il est constitué d’un territoire à l’équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche regroupant 45 communes dans le département de l’Oise (60) et 25 communes dans celui du Val d’Oise (95), pour une superficie d’environ 70 000 ha.

Conformément à la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et son décret d'application du premier septembre 1994, le Parc a pour missions :

- De protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- D'assurer l'accueil, l'éducation, la sensibilisation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc est géré par un syndicat mixte. Ce dernier met en œuvre la charte du Parc qui fixe les orientations de protection, de gestion, de mise en valeur et de développement du territoire classé et détermine notamment les engagements des collectivités pour parvenir aux objectifs fixés.

Les objectifs de la charte révisée du Parc naturel régional Oise-Pays de France sont de :

- préserver et favoriser la biodiversité ;
- préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels ;
- garantir un aménagement du territoire maîtrisé ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement ;
- faire du paysage un bien commun ;
- accompagner le développement des activités rurales ;
- préserver et gérer durablement les ressources naturelles ;
- faire du Parc naturel régional Oise Pays de France un territoire de « mieux-être » ;
- promouvoir une économie écologiquement et socialement responsable ;
- développer l'économie touristique ;
- sensibiliser et éduquer pour impliquer tous les publics dans le projet de territoire ;
- changer nos comportements.

➤ Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France est en cours de réalisation de son Plan Stratégique décennal en déclinaison de la maxime principale des conservatoires « Connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner » avec pour objectif d'obtenir l'agrément de l'État et du Conseil régional d'Ile-de-France courant 2024.

Le Conservatoire est un acteur de la préservation et de la gestion des espaces naturels en Région Ile-de-France. Il contribue à sa manière à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques de préservation du patrimoine naturel mais privilégie la préservation des espaces naturels par voie contractuelle avec les propriétaires et ayants droits. Il se veut également gestionnaire de ces espaces naturels, plutôt qu'assistant à la gestion.

Sur le territoire du PNR Oise-Pays de France, il souhaite notamment :

- Contribuer à l'étude du patrimoine naturel, sur la base des connaissances en matière de flore, de faune et d'habitats naturels nécessitant une protection et une gestion conservatoire ;
- Protéger en Ile-de-France les sites d'intérêt patrimonial, par voie amiable et partenariale avec les propriétaires, les ayants droits et les usagers, par acquisition ou location de ces terrains, ou encore en passant des conventions de gestion avec les propriétaires.
- Mettre en œuvre une gestion adaptée des habitats naturels et des populations d'espèces dans un souci de préservation à long terme du patrimoine naturel. La mise en œuvre de cette gestion s'appuie sur une phase de diagnostic et d'élaboration de préconisations de gestion et sur une phase de concertation avec les usagers afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans cette gestion.
- Valoriser le patrimoine naturel présent sur les sites en les aménageant pour l'accueil du public.
- Impliquer le public dans la préservation des espaces naturels en développant des activités de découverte de la nature (sorties nature, chantiers nature, plaquettes, brochures).
- Accompagner les collectivités territoriales et l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques de préservation du patrimoine naturel.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités de partenariat entre les signataires dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences pour le bénéfice du patrimoine naturel présent sur le territoire du PNR Oise-Pays de France.

Les domaines d'application de la convention se répartissent entre le partenariat général décrit par l'article 3 et la mise en œuvre de programmes d'actions abordée dans l'article 4.

Cette convention constitue le cadre général à partir duquel pourront être mises en place des actions spécifiques faisant l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Article 2 : Territoire et domaines d'application

Le territoire d'application de la convention est principalement le territoire du PNR Oise-Pays de France en Ile-de-France, et pourra le cas échéant, notamment pour assurer la cohérence écologique et scientifique de certaines études et réflexions, être étendu aux communes hors Parc associées à certaines actions.

Dans le cadre des programmes d'actions du PNR Oise-Pays de France et du Conservatoire, le Conservatoire travaillera en synergie avec le Conservatoire d'espaces naturels des Haut-de-France afin de favoriser l'harmonisation des pratiques de part et d'autre des limites administratives.

Article 3 : Le partenariat général

3-1. Information réciproque

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à s'informer réciproquement de leurs activités et projets respectifs en matière de patrimoine naturel.

3-2. Echange de données

La PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à mutualiser les informations dont ils disposent concernant les milieux naturels, la flore et la faune, ainsi que toute autre information nécessaire à la préservation des espaces naturels.

En ce qui concerne la flore et la faune, il est convenu que la mutualisation des données floristiques et faunistiques se fasse de préférence par le biais de la base de données de l'Agence Régionale de la Biodiversité, Géonat IDF.

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à faciliter l'accès réciproque à leur centre de ressources (bibliothèques, photothèque, ...). Une convention technique complémentaire pourra préciser les modalités de prêt et d'utilisation (mention des auteurs, etc.).

3-3. Sensibilisation et information du public

Chaque partie s'engage à relayer dans ses publications l'information concernant les opérations en faveur de la préservation du patrimoine naturel menées par l'autre partie.

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire se tiennent informés des documents de sensibilisation que chacun élabore, traitant des problématiques de préservation du patrimoine naturel. Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire pourront réaliser des documents en commun.

3-4. Participation aux commissions et comités

Dans la limite de la disponibilité de son équipe, le Conservatoire participera aux travaux des commissions thématiques du Parc.

Le Conservatoire sera invité au comité syndical du PNR Oise-Pays de France.

Le PNR Oise-Pays de France sera invité aux réunions du Comité technique du Conservatoire et à son Assemblée générale.

Article 4 : Programmes d'actions

La PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire pourront développer des actions ou des programmes d'actions sur des domaines communs, tels que inventaires du patrimoine naturel, gestion et contractualisation de sites, réseaux écologiques, programmes d'actions en faveur de la faune, actions de sensibilisation et de formation.

Afin de ne pas multiplier les interlocuteurs, le Conservatoire et le PNR Oise-Pays de France s'engagent à développer, dans ces domaines, une démarche commune pour :

- Les opérations du Conservatoire qui concernent le territoire du PNR Oise-Pays de France,
- Les actions du PNR Oise-Pays de France qui intéressent le Conservatoire.

Ce programme sera arrêté d'un commun accord par le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire, lors d'une réunion annuelle et modifié en fonction des opportunités.

Ces actions menées par le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire pourront prendre la forme de :

- Etudes conjointes où les deux partenaires joindront leurs efforts et rechercheront, si nécessaires, des financements spécifiques extérieurs ;
- Etudes ou missions confiées par le PNR Oise-Pays de France au Conservatoire, dans le cadre des programmes d'actions du PNR Oise-Pays de France ;
- Conventionnement multipartite d'espaces naturels.

En dehors de ces actions programmées et connues, le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire s'engagent à s'informer, à tout moment, des contacts ou des opportunités d'action que l'une ou l'autre structure pourrait avoir sur le territoire afin d'envisager l'opportunité d'une intervention commune.

Article 5 : Suivi de la convention

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire se réuniront au minimum une fois par an afin d'évaluer la mise en œuvre de la convention et programmer les actions à mener en partenariat. Cette réunion donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu annuel succinct d'application de la convention.

Article 6 : Publicité et communication

Les partenaires s'engagent à mettre en valeur leur collaboration, notamment par la mention de leur logo concernant toutes les actions de diffusion relatives à la présente convention (publications, multimédias, manifestations ...) et aux actions qui en découlent.

Le PNR Oise-Pays de France et le Conservatoire communiquent, auprès d'un large public, sur les actions entreprises dans le cadre de ce partenariat, notamment au travers de leur politique de communication respective (site internet, lettres d'information, médias régionaux...).

Article 7 : Durée de la convention et prorogation

La présente convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Article 8 : Modification

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 9 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention.



Fait à Fontainebleau, le 21 décembre 2023 ;

**Pour le Parc naturel régional
Oise-Pays de France
Le Président,**

**Pour le Conservatoire
d'espaces naturels d'Ile-de-France,
Le Président,**

Monsieur Patrice Marchand

Monsieur Olivier Tostain

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
N°05/2024**

**MODIFICATION DU
PROGRAMME
D' ACTIONS 2024**

Séance du 14 mars 2024.

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 86

présents : 31

votants : 45

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR, Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Le Président rappelle que le Comité syndical a voté son programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier. Pour rappel, le montant de ce programme d'actions s'élève à 1 562 950 €.

Il rapporte que le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention dès 2024.

Pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Il faut donc revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France. Pour rappel, toutes les opérations du programme d'actions 2024 ne font pas l'objet d'une subvention de la Région Ile-de-France, notamment pour les opérations de fonctionnement.

Le Président propose de modifier les opérations suivantes :

Opération	Ancien montant	Nouveau montant	Subvention CRIF initiale	Subvention CRIF revue
Crédits fonctionnement				
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – 2024	50 000 €	44 000 €	10 000 €	4 000 €
Programme de communication	33 365 €	23 365 €	13 365 €	3 365 €
20 ans du PNR – Fête du Parc	57 906 €	48 906 €	12 000 €	3 000 €

Crédits investissement				
Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique »	20 000 €	15 000 €	20 000 €	15 000 €
Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement"	110 000 €	100 000 €	90 000 €	80 000 €
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	190 000 €	183 263 €	135 000 €	128 263 €
Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional"	6 706 €	0 €	0 €	0 €

Vu l'avis favorable de la commission « Administration, Finances, Evaluation » en date du 28 février 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 février 2024 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- VALIDE le programme d'actions 2024 ainsi révisé ;
- SOLLICITE les partenaires financiers, à savoir la Région Haut-de-France, la Région Ile-de-France, le Département de l'Oise, le Département du Val d'Oise, l'Etat, l'Agence de l'eau pour le financement de ces actions ;
- SOLLICITE la Région Hauts-de-France pour une subvention au titre de l'investissement pour l'équipement ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions ;
- AUTORISE le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions.

Pour copie conforme.
Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

PROGRAMME D'ACTIONS 2024

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 20/03/2024



ID : 060-256005638-20240314-DELIB2024_05-DE

		COUT PNR	CR HAUT FRANCE	fonct	inest	CR IDF	fonct	inest	CD OISE	fonct	invest	CD VO	ETAT	autres	
	ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité														
	ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels														
F085	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels	93 000	24 000	24 000		22 000	22 000		22 000	22 000		25 000		0	
F086	Programme de conservation de la flore menacée - 8ème tranche	20 000	20 000	20 000		0			0			0	0	0	
F087	Restauration écologique de milieux naturels	10 939	0	0		0			10 939		10 939	0		0	
F088	Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2ème tranche	92 040	52 040	52 040		0			0			20 000	20 000	0	
F089	Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique"	15 000	0	0		15 000		15 000	0			0		0	
F090	Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2024	44 000	30 000	30 000		4 000	4 000		10 000	10 000		0		0	
	ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé														
F091	Renouvellement des lignes de covoiturage	30 000	30 000	30 000		0			0			0	0	0	
F092	Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes et entreprises	18 785	0	0		18 785		18 785	0			0	0	0	
	ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement														
F093	Fonds d'intervention "études d'aménagement"	100 000	0	0		80 000		80 000	20 000		20 000	0	0	0	
F094	Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales	286 896	27 069	27 069		30 000	30 000		29 000	29 000		0	0	200 827	
F095	Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique	101 850	0	0		45 850		45 850	40 000		40 000	0	0	16 000	
	ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun														
F096	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	183 263	0	0		128 263		128 263	55 000		55 000	0	0	0	
F097	Elaboration du Règlement Local de Publicité - Pont Ste Maxence	12 345	12 345	12 345		0			0			0	0	0	
F098	Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval	18 633	17 793	17 793		0			0			0	0	840	
F099	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	71 334	0	0		51 334		51 334	20 000		20 000	0	0	0	
F100	Création de panneaux d'interprétation du patrimoine	7 718	0	0		7 718		7 718	0			0	0	0	
	ORIENTATION 6 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles														
	ORIENTATION 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux-être »														
F101	Fonds d'intervention pour des expertises environnementales	42 000	22 000	22 000		20 000	20 000		0			0	0	0	
	ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales														
F102	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	30 000	0	0		20 000		20 000	10 000		10 000	0	0	0	
F103	Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court	32 450	20 000	20 000		0			12 450	12 450		0	0	0	
F104	Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale	4 968	4 968	4 968		0			0			0	0	0	
F105	Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques	20 000	20 000	20 000		0			0			0	0	0	
	ORIENTATION 9 : Promouvoir une économie environnementalement et socialement responsable														
F106	Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions	40 000	0	0		20 000		20 000	20 000		20 000	0	0	0	
	ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique														
F107	Sentier de découverte du Mont Pagnotte	27 300	0	0		13 650		13 650	13 650		13 650	0	0	0	
	ORIENTATION 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire														
F108	Programme de communication	23 365	20 000	20 000		3 365	3 365							0	
F109	Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes	16 692	16 692	16 692					0			0	0	0	
F110	20 ans du PNR – 2024	48 906	32 906	32 906		3 000	3 000		13 000	13 000					
F111	Programmes pédagogiques à destination des scolaires	75 623	50 000	50 000		12 623	12 623		13 000	13 000					
	Evaluation, Maison du Parc et moyens														
F 112	Equipements - 2024	42 400	35 000		35 000	7 400		7 400	0			0	0	0	
	TOTAL	1 509 507	434 813	399 813		35 000	502 988	94 988	408 000	289 039	99 450	189 589	45 000	20 000	217 667